



PERCEPTIONS

Policy Brief

Janvier 2023



Les enfants non accompagnés et séparés en déplacement

Perceptions de l'Europe, défis et pratiques potentiellement prometteuses

Nesrine Ben Brahim (ICMPD)

Résumé exécutif

En 2021, le nombre d'enfants non accompagnés demandeurs d'asile dans l'UE a augmenté de 72 % par rapport à l'année précédente. Dans le contexte de la montée au pouvoir des talibans en Afghanistan, de nombreux réfugiés ont fui le pays, parmi lesquels les enfants non accompagnés ou séparés représentaient une proportion importante. Cette tendance n'est pas propre seulement à l'Afghanistan, car de nombreux enfants fuyant les guerres, les conflits ou simplement en mouvement se retrouvent dans les pays de première arrivée de l'UE et sont confrontés à des défis qui n'avaient pas été prévus.

Sur la base de recherches menées à la fin de l'année 2021, y compris des entretiens avec des experts au Maroc, en Italie, au Royaume-Uni et au niveau de l'UE, cette note d'orientation examine :

- Les perceptions de l'Europe et de certains pays européens partagées par les enfants non accompagnés et séparés ;
- - Les défis que ces enfants rencontrent tout au long de leur parcours migratoire et dans les pays d'arrivée,
- - Les bonnes pratiques permettant de relever les défis auxquels sont confrontés les mineurs non accompagnés, telles qu'identifiées par les experts.

Les recommandations politiques contenues dans ce dossier traitent des principaux défis identifiés en relation avec les perceptions différentes de l'Europe et les pratiques divergentes vis-à-vis des "mineurs", à savoir la nécessité d'une approche harmonisée dans le traitement des enfants non accompagnés.

Introduction

Les perceptions de l'Europe contribuent à la construction de récits sur l'Europe et alimentent les aspirations migratoires des futurs migrants. Les aspirations à migrer et les perceptions des pays de destination varient selon les groupes, dont les enfants non accompagnés et séparés (UASC). Les perspectives et l'importance des enfants (et en particulier des enfants non accompagnés et séparés) pour les récents flux migratoires vers l'Europe sont ressorties de la recherche comme un aspect important dans certains pays, en Europe et en dehors de l'Europe. En 2020, la majorité des enfants arrivant dans l'UE étaient non accompagnés ou séparés¹. Le nombre de demandes de mineurs non accompagnés a atteint un pic en décembre 2021, et les mineurs afghans constituent de loin le groupe le plus important des enfants UASC : prêt de la moitié de toutes les demandes déposées vient de ce groupe particulier et il est à noter qu'un demandeur d'asile afghan sur sept est un mineur². Il est encore plus pertinent de souligner la nécessité de comprendre les motivations spécifiques de la migration des enfants non accompagnés, leurs perceptions de l'Europe et de certains pays, certains étant décrits comme plus accueillants pour les jeunes migrants et d'autres comme hostiles, ainsi que les menaces particulières auxquelles ils sont confrontés tout au long de leur voyage. Cette note d'orientation mettra également en évidence certaines bonnes pratiques pertinentes identifiées par un nombre d'experts interrogés dans le cadre du projet PERCEPTIONSⁱ.

Définition :

UASC désigne les enfants (de moins de 18 ans) qui arrivent ou sont laissés sur le territoire d'un État membre de l'UE sans être accompagnés de l'adulte qui en a la charge en vertu de la loi ou de la pratique de l'État membre de l'UE concerné, et pour le temps qu'ils ne sont pas effectivement pris en charge par une telle personne. Les autres termes couramment utilisés sont : mineurs non-accompagnés (*unaccompanied minors, UAM*), et enfants non accompagnés et séparés (*unaccompanied and separated children, UASC*). Voir : (UNHCR, 2004).

Perceptions des enfants non accompagnés et décisions en matière de migration

Les perceptions des enfants non accompagnés sont importantes pour comprendre la prise de décision en matière de migration, car elles alimentent les trajectoires migratoires. Sur la base des entretiens, les parties prenantes travaillant sur ces questions dans l'UE ont souligné que les enfants non accompagnés semblent avoir une préférence pour deux principaux pays d'accueil, à savoir **l'Allemagne et la Suède**, comme pays de destination finale et d'installation. Le pouvoir d'attraction de ces pays par rapport aux autres est principalement dû à une perception favorable des politiques de protection et

Conclusions principales :

- Au sein de l'UE, **l'Allemagne et la Suède** sont les pays de destination privilégiés par les enfants UASC.

¹ <https://data.unhcr.org/en/documents/details/87693>

² <https://euaa.europa.eu/latest-asylum-trends-asylum>

d'intégration des enfants par rapport aux autres pays (européens). Cela concerne la perception des conditions d'accueil et d'intégration, ainsi que l'accès aux services et au soutien.

Un autre facteur important spécifique aux enfants non accompagnés est l'importance de la présence d'un **réseau de pairs** tout au long de leur voyage. Au-delà des liens familiaux, des connaissances et des communautés dans les pays d'accueil, il semble que les pairs, qui sont également des enfants non accompagnés, peuvent également influencer le choix de la destination des enfants non accompagnés. Les enfants non accompagnés qui ont été en contact les uns avec les autres au cours des premières étapes du voyage migratoire forment des liens solides et créent un système de soutien important qui guide, par la suite, les mouvements secondaires. Beaucoup de ces enfants resteraient en contact **sur des plateformes en ligne**, notamment des applications de messagerie instantanée comme WhatsApp. Ils partagent des informations utiles sur le voyage et les conditions de vie dans les pays de transit et de destination, d'une manière qui peut influencer les perceptions et les décisions de migration. Il est devenu évident d'après les entretiens, que le rôle du réseau de pairs est particulièrement important pour les enfants non accompagnés en déplacement, car il oriente fortement leurs décisions de migration et occupe une place beaucoup plus importante dans leurs vies et parcours que pour les autres groupes de migrants.

Les parties prenantes interrogées ont également établi un lien entre les décisions relatives aux pays de destination des enfants non accompagnés et la perception que ces enfants ont **de relatives communautés d'accueil**. Les décisions prises par les enfants non accompagnés pendant le transit et après l'arrivée sont influencées par plusieurs facteurs, notamment le degré d'accueil et d'ouverture des communautés locales à l'égard des migrants, ainsi que la taille et la gestion des centres d'accueil pour mineurs, comme indiqué par un groupe de discussion en Italie. En Espagne, la campagne non favorable aux mineurs non accompagnés menée par le parti politique VOX contribue à former et à ancrer davantage les perceptions négatives des mineurs étrangers en Espagne considérés source de criminalité.

Les enfants non accompagnés sont également confrontés à des **décalages entre leurs attentes concernant leur voyage et le pays de destination finale et la réalité à l'arrivée**. En Italie, les parties prenantes interrogées ont fait référence à cette prise de conscience ressentie comme à un sentiment **de déception et de désillusion** dès leur arrivée dans le pays, pour les conditions d'accueil et l'accès aux différents services, aux ressources financières et au soutien. Beaucoup d'enfants non accompagnés arrivant en Italie en provenance d'Afrique subsaharienne, du Pakistan et du Bangladesh arrivent avec ce qui a été décrit par les parties prenantes comme des images simplifiées de la vie en Italie. Les parties prenantes considèrent que ces perceptions ont été formées dans les pays d'origine des enfants par leur famille, les amis et d'autres réseaux sociaux.

- *Parmi les facteurs spécifiques qui influent sur la décision de migrer des enfants non accompagnés et sur leurs préférences en matière de pays de destination finale, les **réseaux de pairs** ont été mis en évidence comme particulièrement pertinents pour ce groupe, à la fois en termes d'informations fournies et de soutien dans les expériences des migrants pour naviguer dans de nouveaux environnements.*
- *D'autres facteurs incluent les perceptions et les attitudes des communautés d'accueil à l'égard des enfants non accompagnés.*

- *Dans les pays d'origine, le manque de soutien et d'opportunités économiques, ainsi que l'abandon scolaire et la marginalisation conduisent les enfants à aspirer à la migration.*

Les défis des enfants non accompagnés

Les enfants non accompagnés dans les pays d'origine, de transit et de destination sont souvent exposés à un large éventail de menaces, résultant non seulement de leurs vulnérabilités individuelles mais aussi des circonstances juridiques, économiques et sociales dans lesquelles ils se trouvent.

Dans les pays d'origine, **comme au Maroc**, de nombreux enfants marocains qui finissent par émigrer se voient offrir très peu d'opportunités dans leur pays et sont considérés comme **"oubliés" par l'État et ses communautés**. Bien qu'il existe pour les jeunes marocains des fonds dédiés à la protection de l'enfance, le système de protection de l'enfance ne les utilise pas encore, selon les acteurs interrogés sur le sujet. La question des enfants marocains "oubliés" est encore aggravée par les conditions de vie de beaucoup d'entre eux. L'une des principales raisons de la migration des enfants marocains non accompagnés est **le taux de chômage élevé dans le pays et l'augmentation du taux d'abandon scolaire, en plus de la toxicomanie, de la criminalité dans les quartiers pauvres et du manque de soutien psychosocial dédié à ces communautés vulnérables**. En revanche, la migration est considérée comme un moyen pour combler le manque d'opportunités, de soins et de perspectives d'avenir, l'Europe étant présentée comme un lieu de réalisation de ces aspirations.

Le récit négatif souvent présent dans certains médias et discours publics au sujet des enfants non accompagnés et des jeunes hommes migrants ainsi que leur stigmatisation ultérieure, constituent un autre défi important pour les enfants non accompagnés dans les pays de transit et de destination. C'est notamment le cas en Espagne, où un parti politique d'extrême droite a mené une campagne décrivant de manière négative les enfants non accompagnés.

L'une des plus grandes menaces auxquelles les enfants non accompagnés sont confrontés en Europe est liée à **leur transition vers l'âge adulte et à la perte d'accès à un soutien et à des services spécifiques**. Plusieurs aspects de cette transition sont touchés, notamment le logement, mais aussi le statut juridique. Selon le pays d'arrivée ou de destination finale, les mineurs non accompagnés peuvent se retrouver sans statut de résidence à leur 18^e anniversaire, devenant ainsi des adultes sans papiers ou des adultes demandeurs d'asile sans papiers et perdant, du jour au lendemain, les droits jusqu'à ce jour garantis par l'État. En tant qu'enfants migrants, ils ont droit à l'éducation, à la formation, au logement et à la tutelle, et leur passage brutal à l'âge adulte peut être un choc pour beaucoup d'entre eux, qui se retrouvent ensuite sans abri et sous d'autres formes d'insécurité.

- *En Europe, le passage à l'âge adulte et la perte de l'accès aux aides et aux services constituent une menace pour les mineurs non accompagnés.*

De manière significative, compte tenu de la nature de leur statut "non accompagné ou séparé", **l'absence de réseau de soutien** est un défi pour les enfants non accompagnés et séparés en déplacement. Cela affecte leur sécurité et leur bien-être et peut les exposer à l'exploitation, à la violence physique ou les rendre victimes de la traite. L'absence de réseaux de soutien rend les enfants non accompagnés et séparés en déplacement vulnérables à la tromperie des passeurs et des trafiquants, qui peuvent à leur tour affecter leur perception de l'Europe et leurs futures conditions de vie.

Un autre défi mis en évidence concerne la façon dont l'État perçoit les enfants non accompagnés et la manière dont il les documente en tant que tels. La méthode d'**évaluation de l'âge** est au cœur des discussions actuelles de niveau national relativement aux enfants non accompagnés et séparés et alimente les défis potentiels rencontrés par les enfants migrants non accompagnés qui sont considérés comme des adultes. **Le manque de cohérence dans l'UE et le caractère arbitraire de cette méthode** portent atteinte aux droits des enfants et à leur accès à des conditions de vie adéquates. Le processus lui-même peut être irrespectueux des enfants et de leur dignité, en affectant leur bien-être. L'inexactitude et les approches éthiquement discutables des évaluations de l'âge s'ajoutent à un autre problème qui demande une attention particulière, à savoir **le retard administratif dans les évaluations de l'âge, qui affecte considérablement le résultat des décisions juridiques pour de nombreux mineurs**. Pour les enfants non accompagnés qui sont arrivés en Europe à l'âge de 17 ans, le retard dans les procédures d'évaluation de l'âge signifie que beaucoup d'entre eux attendent toujours une décision sur leur demande d'asile ou de résidence lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans, ce qui a une incidence (négative) sur le résultat de leur demande.

Le "crime de survie" et le recadrage de la criminalité des enfants migrants

Bon nombre des facteurs mentionnés précédemment, à savoir **la vulnérabilité des enfants non accompagnés, ainsi que l'absence de système de soutien pendant leur déplacement ou dans les pays de destination**, font que certains parmi eux se livrent à des activités criminelles pour survivre. Ce défi, bien que considéré par certaines parties prenantes, notamment les partis politiques et les médias, comme une "menace" pour les communautés et l'État, est également un défi pour ces mineurs. Selon les parties prenantes interrogées, il est important de souligner que de nombreux enfants non accompagnés sont **exposés à la criminalité mais ne s'engagent pas** dans ces activités. Ceux qui finissent par avoir un casier judiciaire sont souvent victimes de leur situation et de **l'échec de systèmes de protection inadéquats** qui les poussent à la petite délinquance et à la criminalité de "survie".

Il convient de souligner que, bien que la criminalité parmi les migrants, y compris les enfants non accompagnés, soit considérée comme un défi important par les parties prenantes, le lien entre les menaces pour la sécurité en général et les perceptions de l'Europe est contesté. Les cas d'enfants non

- *La stigmatisation des enfants non accompagnés dans les pays de transit et de destination finale est l'un des principaux défis auxquels sont confrontés les enfants UASC.*

accompagnés s'adonnant à des activités criminelles restent anecdotiques. Cependant, les récits selon lesquels les enfants migrants commettent des crimes et représentent une menace pour la société ne sont pas rares. Ces récits représentent une menace pour les enfants non accompagnés dans les pays de transit et de destination, car ils contribuent à **créer une perception négative des jeunes migrants et alimentent les tensions et les hostilités avec les populations locales.**

Des pratiques prometteuses pour relever les défis

Les perceptions des enfants non accompagnés et les défis auxquels ils sont confrontés ont également été étudiés afin d'avoir un aperçu des pratiques potentiellement prometteuses. Les enfants non accompagnés sont confrontés à plusieurs obstacles dans les pays d'accueil, qui sont en plus compliqués par la stigmatisation dont ils ont objet dans de nombreux contextes, puisqu'ils sont considérés comme intrinsèquement délinquants et prédisposés à la criminalité. La nécessité de soutenir l'intégration des enfants dans les communautés d'accueil est donc essentielle pour prévenir les menaces décrites ci-dessus.

Voici quelques-unes des pratiques prometteuses soulignées par les parties prenantes pour contribuer à de meilleurs résultats :

- **Décret royal espagnol 903/2021** : En octobre 2021, le gouvernement espagnol a adopté un décret facilitant l'accès aux permis de séjour et de travail pour les enfants non accompagnés qui atteignent 18 ans. Cette réforme devrait bénéficier à 15 000 personnes, dont 8 000 enfants non accompagnés et 7 000 adultes ayant atteint l'âge de la majorité mais arrivés en tant que mineurs.
- **La "loi Zampa" italienne** : Promulguée en 2017, cette loi comporte plusieurs dispositions visant les enfants non accompagnés, notamment l'accès au service national de santé italien pendant leur séjour en Italie, ainsi que l'admission dans les établissements d'enseignement. Les enfants non accompagnés ont également le droit d'être informés sur la représentation juridique, qui doit être gratuite et financée par l'État. La loi Zampa modifie et introduit des procédures pour la réunification familiale, la remise de permis de séjour et diverses autres formes d'assistance sociale. La loi permet également la création d'un système d'information national, qui est conçu pour garder trace des enfants non accompagnés en Italie, y compris leur localisation et leurs besoins individuels spécifiques.
- Missing Children Europe est une ONG qui se concentre initialement sur les enfants disparus. Elle a développé l'**Application Miniila** avec ses partenaires et membres au niveau national pour informer les enfants, en particulier les enfants non accompagnés, de leurs droits, leurs possibilités et leur accès aux services dans plusieurs pays. L'application

fournit aux enfants en déplacement un accès nécessaire et fiable aux prestataires de services.

Ces pratiques prometteuses fournissent des exemples de domaines dans lesquels les décideurs politiques et les praticiens peuvent s'engager concrètement pour contrer les défis auxquels sont confrontés les enfants non accompagnés et séparés, précédemment mentionnés. Comme nous l'avons souligné, bon nombre des défis auxquels sont confrontés les enfants migrants sont liés à la législation régissant leurs droits, leur accès à la protection et leur passage à l'âge adulte. Par conséquent, les efforts visant à modifier les lois au niveau national sont nécessaires pour améliorer la situation de ces enfants et les aider à mieux s'intégrer et s'orienter dans leur nouveau pays de destination.

● Recommandations

Les bonnes pratiques mises en évidence ci-dessus indiquent de nombreux domaines d'amélioration des systèmes de protection de l'enfance dans les pays de l'UE et hors de l'UE. Les initiatives des législateurs espagnols et italiens constituent des étapes importantes vers une approche plus globale visant à garantir un accès adéquat aux services et au soutien pour les enfants non accompagnés et séparés. Plus important encore, cette approche devrait être appliquée de manière cohérente dans les pays de l'UE et un appel à l'harmonisation est important pour faire face aux pratiques et approches divergentes en matière d'intégration des enfants non accompagnés. Les spécificités des besoins des enfants lorsqu'ils sont en déplacement ou dans les pays de destination exigent une approche adaptée aux enfants dans le cadre des politiques et mesures d'asile et de migration. En outre, comme démontré par la recherche, les récits sur les enfants non accompagnés et séparés dans les pays de transit et de destination influencent la manière dont ils sont perçus dans les communautés d'accueil et, dans une certaine mesure, les résultats de leur intégration. Par conséquent, des efforts supplémentaires doivent être faits pour engager et promouvoir des récits qui favorisent la cohésion sociale.

Au niveau européen :

- L'utilisation de certaines **procédures d'évaluation de l'âge** pour estimer l'âge "exact" des mineurs a été jugée non éthique et problématique par de nombreuses institutions et OSC qui défendent les droits des migrants et des enfants. Il conviendrait plutôt d'adopter une approche harmonisée dans l'ensemble de l'UE et d'engager davantage la FRA, l'EUAA et d'autres agences dans l'élaboration de normes conformes aux bonnes pratiques promues par PICUM et d'autres acteurs de la défense des droits.

Recommandation majeure :

- *Une approche harmonisée au niveau européen est nécessaire pour traiter les enfants non accompagnés et séparés. Cela s'applique aux pratiques d'évaluation de l'âge, à l'accès au soutien et aux services, et à la transition vers l'âge adulte.*

- Compte tenu du grand nombre d'enfants non accompagnés et séparés qui sont arrivés dans l'UE à la suite du régime taliban en Afghanistan, l'UEAA devrait tenir compte des défis mis en évidence dans le cadre de son suivi et sensibiliser les États membres aux nouvelles tendances afin qu'ils adoptent les approches nécessaires.

Au niveau national :

- Les **récits** sur les enfants non accompagnés et séparés sont essentiels pour assurer la cohésion sociale et améliorer les résultats de leur intégration. Les institutions gouvernementales devraient s'engager auprès des **médias nationaux et d'autres plates-formes** pour empêcher les campagnes hostiles et trompeuses contre les groupes de migrants et en particulier les enfants non accompagnés. Des campagnes d'information sont nécessaires pour promouvoir des récits positifs sur les enfants non accompagnés et séparés.
- La question des capacités des institutions à traiter les demandes d'asile n'est pas spécifique aux enfants non accompagnés et séparés. Toutefois, le retard pris dans le traitement des demandes est sensible au temps dans le cas des enfants en attente d'une décision, en particulier lorsqu'ils sont en âge d'être scolarisés et que ces décisions sont liées à leur âge. Par conséquent, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour **intégrer et accélérer le traitement des demandes d'asile dans le cas des enfants non accompagnés et prévenir les retards**.
- L'engagement des acteurs de l'application de la loi auprès des enfants non accompagnés et séparés devrait permettre une **approche différenciée et sensible aux enfants, ainsi que sensibiliser et prévenir les préjugés préexistants** vers ce groupe.

● Références

García-España , E., & Carvalho, J. (2021, October 28). Foreign Unaccompanied Minors in Street Situation: From “Dangerous Children” to Children in Danger. Retrieved from Border Criminologies: <https://www.law.ox.ac.uk/research-subject-groups/centre-criminology/centreborder-criminologies/blog/2021/10/foreign>

Mitra, A. (2016, September 12). *The Story of ‘Missing Children’: Unaccompanied Minors in the Prevailing Refugee Crisis* . A partir de Border Criminologies Blog: <https://www.law.ox.ac.uk/research-subject-groups/centre-criminology/centreborder-criminologies/blog/2016/09/story-%E2%80%98missing>

PICUM. (2022). *Children, Youth and Families*. A partir de PICUM: <https://picum.org/focus-area/children/>

Reuters. (2022, May 4). *Number of child asylum seekers in EU soared in 2021, with many from Afghanistan*. A partir de Reuters: <https://www.reuters.com/world/number-child-asylum-seekers-eu-soared-2021-with-many-afghanistan-2022-05-04/>

UNHCR. (2004). *Inter-agency guiding principles on unaccompanied and separated children*. Genève: Comité International de la Croix Rouge.

○ Sites web

www.perceptions.eu

project.perceptions.eu

○ Livrables

Ben Brahim, N., Hendow, M., (2021). Deliverable 3.4 Summary report on research with policymakers and CSOs. PERCEPTIONS H2020 Project No. 833870.

Bermejo, R., Carrasco, S., (2021). Deliverable 3.5. Multi-perspective Research Report. PERCEPTIONS H2020 Project No. 833870.

Ben Brahim, N., Hendow, M., (2022). Deliverable 3.6. Summary report on research with policymakers and CSOs. PERCEPTIONS H2020 Project No. 833870.

○ Contact

Office@perceptions.eu

Nesrine Ben Brahim: nesrine.benbrahim@icmpd.org



Remerciements : Ce projet a été financé par le programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 833870.

Clause de non-responsabilité : Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne représente en aucun cas l'opinion de la Commission européenne ou de ses services.

ⁱ Ce Policy Brief se fonde sur des entretiens et des discussions de groupe menés avec des parties prenantes en Italie, au Maroc, au Royaume-Uni et au niveau de l'UE. Au total, 28 participants ont pris part à cette étude, dont 10 représentants des autorités (aux niveaux national, local ou régional, y compris les acteurs chargés de faire respecter la loi), 4 représentants de la société civile, 6 représentants d'organisations internationales et 8 experts.